



Souhait de déménagement

Par **Caro2112R**, le **09/10/2021 à 20:35**

Bonjour,rnrnNous sommes divorcés nous avons 3 enfants. J'ai la garde des enfants et lui a un droit de visite 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances. Nous sommes en métropole actuellement cependant je suis Guadeloupéenne, nos 3 enfants sont d'ailleurs nés en Guadeloupe et ont vécu leurs premières années là-bas, j'y ai toute ma famille, mes amis, etc. Suite au divorce, je suis restée quelque temps en métropole afin que les enfants s'habitue à cette nouvelle organisation. Cependant, je souhaiterais repartir sur mon île avec mes enfants. Est ce possible ? Peut'il s'y opposer et obtenir gain de cause ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **11/10/2021 à 11:17**

bonjour,rnrnvous écrivez "mes enfants" , mais ce sont également les enfants de votre ex-mari.rnrnvotre départ pour la guadeloupe est incompatible avec le droit du père d'avoir ses enfants 1 w-e sur 2 et la moitié des vacances, en outre comme c'est vous qui vous éloignez volontairement les frais de déplacement seont à votre charge.rnrnà défaut d'accord avec le père, vous devrez saisir le JAF.rnrnsalutations

Par **Tisuisse**, le **12/10/2021 à 08:26**

Bonjour,rnrnTout en sachant que le papa peut obtenir la garde exclusive des enfants et, vous, vous n'auriez qu'un droit le visite qui vous serait accordé que pendant les vacances scolaires + une PA à verser au papa.rnrnA vous de voir où sont vos intérêts et ceux de vos enfants.